

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de l'image sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input checked="" type="checkbox"/> Continuous pagination/
Pagination continue |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Includes index(es)/
Comprend un (des) index |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient: |
| | <input type="checkbox"/> Title page of issue/
Page de titre de la livraison |
| | <input type="checkbox"/> Caption of issue/
Titre de départ de la livraison |
| | <input type="checkbox"/> Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: Page 288 comporte une numérotation fautive: p. 188. | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

DISCOURS
DE
SA SAINTE-ÉPIE X
AUX CONGRÉGANISTES
DE LA SAINTE-VIERGE

Réunis à Rome pour leur premier congrès

DARMI les mérites de la vénérable Compagnie de Jésus — apostolat jusque dans les pays infidèles, formation du clergé et du peuple, éducation de la jeunesse, et par dessus tout, fermeté et constance à supporter, plus que n'importe quel autre ordre religieux, le mépris, les persécutions, les calomnies du monde — parmi tant de mérites insignes, je ne crois pas qu'il faille placer en dernier lieu la fondation des congrégations de la Sainte-Vierge : nées depuis environ trois siècles et demi parmi les jeunes gens du collège romain, elles comptent aujourd'hui 26,494 associations de congréganistes, avec des milliers et des milliers de membres, lesquels, unis dans un seul esprit — l'esprit de la charité de Jésus-Christ — n'ont pas d'autre fin que de se sanctifier eux-mêmes par l'observation des lois divines. Les moyens ? Les moyens les plus faciles, les plus à la portée de tous : la sanctification toute spéciale des fêtes, la charité réciproque entre les frères, surtout à l'égard des frères malades.

La sanctification des fêtes : par la prière à la Vierge, sous le patronage de laquelle les congrégations sont nées, par l'assistance à la messe, par la mise en pratique des instructions données dans les réunions de l'association ; en s'approchant le plus souvent possible des sacrements, en profitant des saintes Indulgences que les Souverains Pontifes ont accordées à la congrégation primaire et à toutes les autres qui s'y sont agrégées. Moyens qui sont à la portée de tous, moyens qui sont faciles à tous, qui, pour les chrétiens, sont vraiment obligatoires et par lesquels on peut dire que toutes les lois sont observées. Qui sanctifie bien les fêtes, entend la parole de Dieu, et la met en pratique : grâce à elle, on se garde du mal et on s'avance dans le chemin du bien.

Les fruits d'ailleurs sont évidents, la parole de l'Esprit Saint affirmant que *Adolescens iuxta viam suam etiam cum senuerit non recedet ab ea*. Et nous-même, nous en fûmes témoin tant de fois, nous qui avons assisté à ces congrégations de la Sainte-Vierge, et qui avons admiré à Mantoue et à Venise, avec des enfants et des jeunes gens, des adultes, des hommes dans la force de l'âge de plus de 30 à 40, quelques-uns de 50, 60 ans. Ils s'étaient agrégés dès leur jeunesse aux congrégations de la Sainte-Vierge ; toute leur vie, ils en avaient rempli fidèlement les obligations, et ils étaient heureux de l'avoir fait ; c'étaient des pères de familles, de fervents chrétiens, exemple de la cité, modèle de la famille, et, d'une façon spéciale, des jeunes gens, lesquels ont sans

doute besoin des paroles, mais sur lesquels l'exemple est plus efficace que la parole. *Longum iter per præcepta, breve per exempla.*

A la vue de ces hommes mûrs, avocats distingués, médecins expérimentés, personnes fortunées, exemplaires, qui s'empressaient pour écouter la parole du Seigneur, chantaient les louanges de la Vierge, s'approchaient des sacrements, les jeunes gens se sentaient eux aussi tenus à suivre ces exemples et à tirer profit de la leçon qu'ils recevaient. De plus, les jeunes gens aspirent, dans la générosité de leur cœur, à faire de grandes choses, et ils ne réfléchissent pas toujours si leurs forces y suffisent ; là où ils ont pour compagnons les anciens dans les congrégations, les jeunes gens possèdent, comme l'Écriture les appelle, *les hommes de l'expérience* ; par suite, s'enrichissant de leurs observations, ils imitent leur ardeur, et ils entreprennent seulement les travaux qu'ils sont capables de mener à bonne fin ; de la sorte, ils ne mériteront pas le reproche de l'Évangile, que *hic homo cœpit ædificare et non potuit consummare*, et ils imiteront l'exemple proposé dans la parabole du roi, qui, voulant faire la guerre contre un autre prince, examine avant de risquer l'aventure s'il peut, avec 10,000 hommes, combattre contre l'autre qui en a déjà 20,000 ; s'il constate que, nonobstant tous les préparatifs, ces courageux 10,000 couraient le péril de la défaite, il envoie tout de suite des ambassadeurs pour faire la paix.

Ainsi les jeunes gens, avant d'entreprendre quelque

travail, amis comme ils le sont de la nouveauté, exposés aussi à prendre la moindre lueur pour une nouvelle étoile, les jeunes gens ont besoin de la sagesse des vieillards qui leur fournira l'expérience ; or, cet avantage, ils l'obtiennent en fréquentant les congrégations de la Sainte-Vierge. Je me réjouis par suite avec vous tous, tant que vous êtes, enfants, jeunes gens, ouvriers, étudiants, hommes mûrs, qui faites partie des congrégations de la Sainte-Vierge ; car il me semble voir en vous l'élite des vrais chrétiens : chrétiens fervents, disposés à n'importe quel sacrifice moyennant la protection de la Vierge, et sous l'auspice de la divine Toute-Puissance ; et je vous redis la recommandation de l'apôtre : *Vigilate, state in fide... et confortamini* : Veillez, soyez fermes dans la foi, et ayez confiance.

O chers jeunes gens, c'est à vous spécialement que j'ai adressé la parole, à vous qui êtes continuellement exposés au péril, à vous que les ennemis de la vertu tentent, par tous les moyens, d'entraîner à la ruine ; à vous qui respirez un air homicide, à vous qui cheminez sur une route, où sous chaque herbe se cache un serpent, où, hélas ! chaque fleur recèle le venin. Veillez, veillez sur vous-mêmes, sur vos passions ; mais veillez aussi sur ceux qui veulent vous circonvenir, parce qu'ils font l'office de satellites du démon.

State in fide ; soyez fermes, constants dans la profession de votre foi. Oh ! certes, il faut du courage pour garder la foi, quand elle est combattue par tant d'ennemis ; il faut du courage et de la bravoure pour résister

au respect humain, quand tant d'hommes rougissent d'être chrétiens. Mais persuadez-vous que si vous manifestez courageusement votre foi et vos convictions, vos adversaires eux-mêmes baisseront la tête devant vous et qu'ils rendront hommage à votre vertu.

Confortamini. Ne vous confiez pas dans vos propres forces : elles sont peu de chose ; mais en tout travail, en toute entreprise, confiez-vous dans la bonté, dans la miséricorde du Seigneur ; au temps opportun, il viendra à votre aide et il vous donnera la récompense de vos souffrances.

Continuez donc à veiller avec force et constance dans la foi, dans la confiance en la Providence divine, et soyez certains que vous marcherez dans la voie royale qui conduit au salut, et vous ferez descendre, abondante sur vous, sur vos familles, sur les personnes qui vous sont chères, sur vos études, sur vos intérêts, cette bénédiction que j'implore du Seigneur.

Sit nomen Domini benedictum...

ROME ET LA FRANCE

(Suite et fin).

LE 21, les Ministres ont une séance à l'Elysée sous la présidence de M. Loubet. On leur communique le texte « de la note qui va être adressé au

gouvernement pontifical. Cette note demande le retrait des lettres envoyées aux deux évêques et déclare que si le Saint-Siège ne donnait pas entière satisfaction au gouvernement français, la rupture complète s'en suivrait immédiatement. Le personnel de l'ambassade serait alors rappelé et le Nonce recevrait ses passeports. »

M. R. de Courcel reçut cette note par valise diplomatique le 23, avec ordre d'aller en donner lecture au secrétaire d'Etat, de lui remettre le fameux pli « sans accepter la moindre discussion à son sujet. » Le chargé d'affaire exécuta cet ordre à la lettre.

« M. Delcassé, dit M. de Mun, qui, depuis dix ans, cherche en vain une formule propre à empêcher le sultan de massacrer les chrétiens d'Arménie, trouve tout de suite celle qui convient au pape. Lui n'a ni soldats, ni canons ; aucune puissance n'interviendra pour le défendre. On peut marcher ! Et sans plus tarder, on somme le Saint-Père de retirer les lettres en question et les citations qu'ont reçues les deux évêques ; sinon ».....

L'heure était solennelle, le moment décisif. L'univers entier avait les yeux sur le Vatican ; le pape allait parler et faire entendre la voix de la vérité. Mais auparavant il réunit deux fois la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, après en avoir longuement conféré avec son secrétaire d'Etat.

La réponse a été faite en deux longues notes, dignes et lumineuses, rédigées avec une précision admirable et « une fermeté visiblement désireuse de ne dépasser en rien la mesure et d'ouvrir la voie aux accommode-

ments possibles. » Elle a été remise à M. Bellerio, attaché à l'ambassade de France près du Saint-Siège, « par un monsignor de la secrétairerie d'Etat, enfermée dans une grande enveloppe blanche scellée. »

En résumé, cette note affirmait : 1o son respect absolu du Concordat observé par le Saint-Siège avant l'incident et encore à présent ; 2o que les lettres aux évêques de Laval et de Dijon n'outrepassaient pas les droits spirituels et disciplinaires, que le Concordat n'a nullement restreints et sur lesquels le pape ne peut pas transiger.

Le gouvernement français de plus en plus irrité par une nouvelle prétendue violation du Concordat dans une autre lettre du cardinal Merry del Val à Mgr Le Nordez et le départ de celui-ci sans l'autorisation du ministre, répondit par télégramme à M. de Courcel de rompre les relations diplomatiques avec le Vatican ; ce qui fut fait le 30 juillet, après la communication au secrétaire d'État d'une note qui concluait ainsi : « Obligé de constater par la réponse de S. Em. le cardinal secrétaire d'État en date du 26 juillet que le Saint-Siège maintient les actes accomplis à l'insu du pouvoir avec lequel il a signé le Concordat, le gouvernement de la République a décidé de mettre fin à des relations officielles qui, par la volonté du Saint-Siège, se trouvent être sans objet. » C'était la rupture définitive voulue non pas par le Pape, « qui aime la noble nation française », mais désirée et amenée par le ministre Combes. Le cardinal Merry del Val appuya sur cette vérité que

« c'était le gouvernement français qui avait voulu la rupture. »

Mais à la lettre du 9 juillet écrite par le secrétaire d'Etat, Mgr LeNordez répondit, le 19 juillet, que, dans les termes où il était convié, il ne pouvait, malgré son désir, se rendre à l'invitation du Saint-Père. Il envoya MM. Bourlier et Yon chargés de présenter sa défense à Rome ; Mgr Geay avait, lui aussi, adressé un mémoire justificatif.

Mais Mgr Merry del Val, en date du 22 juillet, revint à la charge, et, d'une façon plutôt paternelle, dit le *Petit Parisien*, le cardinal supplia l'évêque « d'éviter au Saint-Père toute prolongation de son profond chagrin. »

Mgr de Dijon ne put résister à cet appel si bienveillant, et le 27, il partit pour Rome où « l'appelait le Saint-Père, » selon qu'il l'écrivit au ministre des Cultes. Aussitôt on lui retranche son traitement et l'on supprime la communauté qui, avec tant de zèle, dirigeait son grand Séminaire.

Mais l'évêque a pris le bon chemin, il s'en va trouver son Père et puiser dans son cœur les consolations dont il ressent un si pressant besoin. Il se rend à la procure de Saint-Sulpice et demande une audience au Pape, qui la lui accorde avec bienveillance. La *Semaine religieuse* de Dijon annonce ainsi cette décision : « Mgr a suivi sa conscience et son cœur, en même temps que son désir de ne rien négliger pour contribuer, selon son pouvoir, à l'apaisement de la redoutable crise ouverte en ce moment. »

A l'exemple de son confrère, l'évêque de Laval, Mgr LeNordez remet au Pape spontanément sa démission de l'évêché de Dijon. Le même jour, le 4 septembre, le secrétaire d'État lui annonce que le Saint-Père a accepté sa démission. Le lendemain l'évêque annonce cette nouvelle à son clergé : « Depuis hier, lui dit-il, je ne suis plus votre évêque ; j'ai remis au Saint-Père ma démission de cette charge. » Au bas de sa lettre, il signe simplement : Albert, évêque, comme Mgr Geay avait souscrit dans sa lettre à Laval : Pierre-Joseph, évêque. Mgr LeNordez quitta Rome, le 9 septembre, pour se fixer temporairement à Paris dans une maison amie, au quartier Saint-Sulpice, en attendant de s'installer à Valognes (Manche), son pays natal.

L'*Osservatore Romano* résume en ces termes la conduite de M. Delcassé en cette affaire : « Il a, par délicatesse, supprimé de la publication faite à l'*Officiel* la principale réponse justifiant les actes du Saint-Siège ; il a supprimé les dates gênantes et, très probablement, il a antidaté pour plus de commodité un certain nombre de pièces ; il a infidèlement résumé la note pontificale dont il avait, par délicatesse toujours, omis l'insertion à l'*Officiel* ; enfin il a prêté au Saint-Siège des vues et des exigences que celui-ci n'eut jamais.

A part cela, sa conduite diplomatique fut des plus loyales. »

* * *

Le nonce averti par le secrétaire d'Etat ne reçut pas

ses passeports, « formalité inutile, dit la *Croix*, mais dans une lettre où la convenance des formules cachait la suprême inconvenance de l'acte, il fut prié de repasser la frontière. »

Dès l'après-midi du samedi, le 30, l'écusson pontifical placé au-dessus de la porte du palais de la nonciature, à Paris, fut enlevé. Avant son départ ordonné par le secrétaire d'État, le nonce est allé prendre congé de S. Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris, puis s'est embarqué pour Rome où il est rentré le 1er août. Le 2 il fut reçu par le Saint-Père avec lequel il conversa longtemps, ainsi qu'avec S. Em. le secrétaire d'État.

Toutes les femmes de France se sont émues de l'iniquité qui vient de s'accomplir. « Le nonce est parti, se disent-elles, chassé par le gouvernement qui a de si particulières obligations envers la Papauté. » En témoignage de dévouement à la cause de l'Église, elles ont présenté au nonce un calice d'or. « Il rappellera au nonce les amertumes de sa mission parmi nous ; alors que Mgr Lorenzelli se servira à l'autel de ce vase sacré, il n'aura que des appels de bénédictions pour la nation qui est encore et sera toujours la Fille Aînée de l'Église, par le plus intime du cœur de ses meilleurs enfants. »

De son côté, M Ballero, attaché à l'ambassade de France, près du Vatican, le même qui avait apporté à Paris la réponse officielle du Saint-Siège, était revenu à Rome, le 2 août, pour se préparer au départ, ainsi que le personnel du palais Santa-Croce.

.. Dès le même soir, à 9 h., eut lieu l'enlèvement des

écussons pontifical et français qui brillèrent à la façade du palais de la République, à Rome. A 9 heures (*hora tenebrarum*) sous la direction de M. de Courcel, un maçon descella les deux écussons et la hampe destinée à recevoir le drapeau. Et M. de Courcel et ses secrétaires ont quitté l'immeuble du gouvernement et ont repassé la frontière.

Et depuis ce moment, « la France est réduite au rang des peuples païens », dit M. de Mun. Elle n'a pas d'ambassadeur auprès du Pape, il est vrai, mais une chaîne d'amour qui se fortifie tous les jours unit la France à l'Église et à son bien-aimé Pontife.

Mais la rupture durera-t-elle longtemps ? Dieu seul en connaît le temps. Un journal italien le *Momento*, annonçait, il y a peu de jours, la nouvelle suivante : « On nous télégraphie de Paris que M. de Courcel a reçu instruction de se tenir prêt à reprendre son poste, le 15 octobre prochain. Dieu le veuille !

A. C. D.

Octobre 1904.

L'AUDIENCE

DES JURISCONSULTES CATHOLIQUES

CETTE audience, qui a eu lieu le 15 octobre, a débuté par un beau discours de Mgr de Cabrières, qui a exposé le caractère de l'Œuvre des juristes catholiques.

Voici le texte du discours adressé ensuite au Saint-Père par M. de Lamarzelle au nom des jurisconsultes catholiques :

Très Saint-Père,

Par l'éminent évêque de Montpellier, si aimé de nous, qui a bien voulu nous présenter à Votre Sainteté, vous savez déjà qui nous sommes.

Nous sommes des juristes chrétiens qui avons réuni nos efforts pour défendre devant les tribunaux tous les catholiques, prêtres, congréganistes et laïques, atteints dans leurs droits et dans leurs libertés. Hélas ! depuis trente ans que notre association existe, la besogne ne lui a pas manqué !

Nous avons voulu ainsi et nous voulons toujours mettre en lumière la doctrine catholique, faire apparaître à tous la nécessité — même au point de vue des intérêts terrestres — de la concordance des institutions humaines avec la loi divine. C'est ce que nous nous efforçons de faire dans nos congrès annuels et dans notre Revue.

Et, si l'on considère le but général auquel tend notre œuvre à ce sujet, nous pourrions prendre pour devise la grande parole que Votre Sainteté a commentée, la première fois que vous avez parlé au monde en qualité de pasteur universel : *Instaurare omnia in Christo*.

Nous avons tenu à vous apporter notre hommage tout particulièrement à cette heure où votre cœur si paternel est si ulcéré.

Puissent les témoignages de fidélité et d'amour qui tous les jours vous viennent de chez nous mettre le baume sur la blessure !

Beaucoup sont venus avant nous, beaucoup viendront après nous : tous vous diront que, dans la lutte religieuse qui se prépare, tous les catholiques sans aucune exception, sans aucune réticence, seront avec vous, se serreront autour de vous, que de plus en plus leur âme ne fera qu'une avec la vôtre.

Ce lien-là de la France avec le Pape, aucune puissance humaine ne pourra jamais le rompre et il se resserrera d'autant plus que le Pape sera plus attaqué.

C'est là qu'est le salut de l'Eglise de France, là aussi le salut de notre patrie. Car, c'est notre patrie tout autant que notre foi que nous entendons servir en nous attachant au Pape.

C'est, en effet, du catholicisme que la France est née, par le catholicisme qu'elle a grandi, par le catholicisme seul qu'elle peut conserver son influence dans le monde et y accomplir sa mission traditionnelle.

Le salut de notre patrie, nous savons que vous le désirez ardemment. Vous êtes comme Celui que vous représentez sur la terre, « vous aimez les Francs ».

Vous nous avez dit récemment : « Le salut de la France réside dans le cœur des catholiques fervents et résolus ».

Nous n'avons pas oublié, nous n'oublierons jamais cette parole de foi, cette parole aussi de vaillance et de fermeté. Si nous savons y conformer notre conduite, nous sommes d'avance assurés de la victoire.

Très Saint-Père,

Nous prions humblement Votre Sainteté de nous bénir, nous, notre association, nos familles.

Cette bénédiction nous donnera la force : elle nous donnera aussi la confiance et l'espérance, si utiles dans le combat et qui ne doivent jamais abandonner ceux qui luttent pour une cause qu'ils savent immortelle.

Voici l'allocution de Sa Sainteté :

Bien douce, Très Chers Fils, est la joie que nous ressentons de votre présence. Nous savons combien vous vous distinguez à la fois par vos éminentes vertus, par l'étendue de vos connaissances et par votre compétence surtout dans les sciences juridiques et légales. Vous venez de Nous adresser des paroles qui ont retenti bien agréablement dans notre âme ; d'une part cet exposé si lumineux que Nous a fait des origines de votre société le vénérable évêque de Montpellier ; de l'autre, ces chaleureux accents de foi, de dévouement, de saint courage sortis de la bouche du très distingué sénateur, votre président.

Il n'est que trop manifeste pour tous où tendent, depuis bien longtemps, les projets impies et le but final des ennemis de l'Eglise catholique. Ce qu'ils voudraient, c'est éteindre la foi du peuple chrétien en y semant leurs négations et les doutes de leur incrédulité ; c'est étouffer par l'indifférence tout sentiment de générosité ; c'est éloigner les peuples de cette chaire de vérité et les sous-

traire à l'obéissance du Vicaire de Jésus-Christ, afin de les faire servir à l'exécution de leurs ténébreux desseins.

On ne saurait, sans nul doute, rien imaginer de plus funeste soit aux intérêts de la religion, soit au véritable bien-être des peuples ; alors que l'Eglise avec ses doctrines et ses enseignements, avec sa morale, ses lois et les innombrables moyens de sanctification dont elle dispose, procure non seulement l'éternel salut de chacun de ses fidèles enfants, mais encore le bien temporel des sociétés, qu'en vain on chercherait en dehors de Dieu et de sa providence.

Dès lors, qui pourrait apprécier à toute sa valeur le mérite de ces hommes bénis, qui, pour mieux obéir au précepte de Dieu ordonnant à chaque homme de s'intéresser à son prochain, — *Et mandavit illis unicuique de proximo suo*, — s'unissent par des liens spéciaux, afin de s'opposer plus efficacement à cette ligue infernale, de faire resplendir avec plus d'éclat sur les peuples le soleil de la vérité et y semer plus abondamment les germes de l'amour et de la vertu.

C'est pourquoi, Nos très chers Fils, Nous vous félicitons de tout cœur et Nous félicitons tous les membres de votre société qui, depuis trente ans, se dévoue à cette double fin. Vous combattez les bons combats, en défendant soit dans vos relations privées, soit en public, devant les tribunaux, les droits de Dieu et de l'Eglise, la propriété et la liberté de ses fils ; vous opposez une barrière à l'impiété, qui prétend supprimer les noms

mêmes de Dieu, de son Eglise et de ceux qui en proclament les lois saintes et les préceptes.

Nous vous félicitons de plus, ô généreux champions de la bonne cause, de ce que, reconnaissant les devoirs que vous impose le rang distingué qui vous a été départi dans la société, vous exercez de fait une puissante influence sur le peuple, que votre exemple retient dans l'union du Christ et son Eglise.

Nous vous félicitons, auxiliaires et protecteurs fidèles des religieux et des pasteurs des âmes. Vous voyant ainsi à leurs côtés aux heures de combat, ils sentent doubler leur forces, et grâce à votre éloquence, se multiplier au centuple les fruits de leur ministère.

Soyez donc félicités, glorieux défenseurs des persécutés et des opprimés ; les prières de tant d'âmes reconnaissantes qui ont été l'objet de votre zèle, vous obtiendront du Ciel, soyez-en sûrs, les plus précieuses bénédictions.

Sans doute, et nous ne pouvons l'ignorer, habitués, en chrétiens fervents, à remplir scrupuleusement vos devoirs envers Dieu et envers les hommes, riches de tous les mérites que Nous venons de rappeler, vous n'ambitionnez pas que la religion vous félicite et vous décerne des éloges. Vous aimez, au contraire, à vous redire ces paroles que Jésus-Christ lui-même a suggérées à ses apôtres : « Nous sommes des serviteurs inutiles ; nous n'avons fait que notre devoir ; *Servi inutiles sumus ; quod debuimus facere fecimus.* »

Mais, si vous récusez les éloges de la religion, agréez

du moins ceux de votre patrie, qui voit en vous le principe de son salut. Agréez ceux du pasteur suprême des âmes, qui apprécie hautement votre vertu, vos travaux, vos sacrifices et qui déjà entrevoit les heureux résultats pour le calme et la paix de l'Église.

Lors du cataclysme du déluge universel, Dieu a conservé dans la famille de Noé, le germe de la résurrection du genre humain. *Remisit sæculo semen nativitatis* (chap. xiv, 6). Vous êtes les dépositaires d'un germe analogue. Par vous, la génération future sera appelée du nom du Seigneur : *Annunciabitur generatio ventura*. Par vous, cette génération vivra pour Dieu et le servira. Daigne le Tout-Puissant exaucer au plus tôt notre vœu ! En attendant, comme gage de cette céleste faveur et de Notre particulière affection, Nous vous accordons à tous, ici présents, à tous les membres de votre société, à vos parents et à vos amis la bénédiction apostolique

DECRETS ET SOLUTIONS

LES funérailles et les messes de *Requiem* présente corpore sont interdites aux fêtes primaires de première classe et si ces dernières ne sont pas chômées, aux dimanches auxquels est transférée la solennité (S. C. des Rites, 8 janvier 1904.)

Langue vulgaire. Nonobstant une coutume immémoriale, il est défendu de chanter en langue vulgaire, la Passion, le Tantum ergo, les litanies de la Sainte Vierge, devant le Saint-Sacrement exposé, et de dire, en langue vulgaire, les prières pour la communion *extra missam*. Mais on peut, en langue vulgaire, refaire dans l'administration du baptême, les questions et les réponses du parrain après que le prêtre les a faites en latin ; ainsi que réciter les prières prescrites par le Souverain-Pontife après la messe, pourvu que la traduction soit fidèle et approuvée par l'ordinaire (S. C. des Rites, 5 mars 1904).

* * *

Le nocturne imposé après l'ordination ne comprend pas l'invitat., l'hymne ni les leçons, mais seulement les psaumes avec leurs antiennes (S. C. des Rites, juillet 1903.)

* * *

Après chaque absoute en rentrant à la sacristie, le prêtre doit réciter les prières marquées au rituel : *Anima ejus* et *De profundis*. Le chant du *Salve Regina* est une innovation que la S. C. des Rites désapprouve (20 nov. 1903).

* * *

Quand une église a *deux saints titulaires*, de même qualité, dont la fête se célèbre le même jour, on joint les deux offices ; mais si l'un est apôtre et l'autre martyr, on sépare les deux fêtes, renvoyant celle du mar-

tyr au premier jour libre, sous le rite double de première classe avec octave, comme la première (nov. 1903).

* * *

La présidence du cortège funèbre appartient, malgré toute coutume contraire, au curé de l'église où a été porté le défunt. (S. G. des Rites, déc. 1903.)

* * *

Dans le *port du viatique* aux malades, le prêtre doit employer non des femmes, mais des servants pour porter l'ombrellino, la clochette et les flambeaux. Les femmes peuvent suivre le prêtre avec des cierges. (2 déc. 1903.)

* * *

L'instruction pontificale sur la musique sacrée est imposée à l'univers comme loi générale de l'Eglise catholique, par un décret *urbi et orbi*. (8 janvier 1904.)

* * *

PRIÈRE INDULGENTIEE A RECITER APRÈS LA MESSE

URBIS ET ORBIS

Quo ferventius Christifideles, hac præsertim temporum acerbitate, ad Sacratissimum Cor Jesu confugiant Eique laudis et placationis obsequia indesinenter deprecari, divinamque miserationem implorare contendant, SSmo Dno N. Pio X supplicia vota haud semel sunt delata, ut precibus, quæ jussu Leonis XIII post priva-

tam missæ celebrationem persolvi solent ter addi possit sequens invocatio Cor Jesu Sacratissimum, miserere nobis, aliqua tributa Indulgentia Sacerdoti ceterisque una cum eo illam devote recitantibus.

Porro Sanctitas Sua, cui, ob excultam vel a primis annis pietatem singularem, nihil potius est atque optatius, quam ut gentium religio magis magisque in dies augeatur erga sanctissimum Cor Jesu, in quo omnium gratiarum thesauri sunt reconditi, postulationibus perlibenter annuere duxit; ac proinde universis e christiano populo, qui una cum ipso Sacerdote, post privatam Missæ celebrationem, precibus jam indictis præfatam invocationem addiderint Indulgentiam septem annorum totidemque quadragenarum, defunctis quoque applicabilem, benigne elargiri dignata est. Contrariis non obstantibus quibuscumque.

Datum Romæ ex Secretaria S. Congnis Indulgentiis Sacrisque Reliquiis præpositæ, die 17 Junii 1904.

A. Card. TRIPEPI, Præfectus.

D. PANICI, Archiep. Laodicen., Secretarius.

* * *

PRIERE INDULGENTIEE

Le Pape Pie X vient d'accorder à la prière suivante une indulgence d'une nature spéciale :

« Seigneur mon Dieu, dès aujourd'hui, j'accepte volontiers et justement de votre main le genre de mort qu'il


vous plaira avec toutes ses douleurs, toutes ses peines et ses angoisses. »

On récitera cette prière au jour qu'on aura choisi, après avoir confessé ses fautes et reçu la sainte communion. L'indulgence que l'on gagne alors n'est point donnée de suite par Dieu, mais elle est réservée par la volonté du Vicaire de Jésus-Christ pour le moment de la mort. Celui donc qui suit cette pratique est sûr d'avoir quelles que soient les circonstances de son trépas, une indulgence plénière (suivant la pureté de sa conscience au moment où il a fait cette offrande) quand son âme paraîtra devant le Seigneur. Bien entendu, cette indulgence ne se peut gagner qu'une fois (Indulgences et Reliques, 9 mars 1904).

LA PRONONCIATION ROMAINE DU LATIN

Beaucoup de mots de la langue française sont tirés de mots latins prononcés en *ou* ;

Preuve qu'à l'origine de la langue française, le *u* latin se prononçait *ou*

 BASOURDIR (*Exsurdare*), Accourcir (*Curtare*), Accourir (*Accurrere*), Ajouter (*Adjungere*), Ampoule (*Ampulla*), Arboise (*Arbutum*), Bouche (*Bucca*), Bouillir (*Bullire*), Boulimie (*Bulimos*), Bou-

teillier (*Buticularius*), Bouvier (*Bubulcus*), Bouvillon (*Buculus*), Concours (*Concursus*), Cornouille (*Cornum*), Couche (*Cubile*), Coucher (*Cubare*), Coucou (*Cuculus*), Coude (*Cubitus*), Couperet (*Culter*), Cour (*Curia*), Courbe (*Curvus*), Coureur, (*Cursor*), Courge (*Cucurbita*), Courir (*Currere*), Cours (*Cursus*), Course (*Cursura*), Cousin (*Culex*), Couteau (*Culter*), Contre (*Culter*), Couver (*Incubare*), Croute (*Crusta*), Double (*Duplex*), Doubler (*Duplicare*), Douceur (*Dulcedo*), Douter (*Dubitare*), Doux (*Dulcis*), Douze (*Duodecim*), Ecourter (*Curtare*), Emouchoir (*Muscarium*), Emousser (*Emuscare*), Etouffer (*Sufocare*), Etoupe (*Stuppa*), Etourdir (*Obtundere*), Etourneau (*Sturnus*), Farouche (*Ferus*), Foudre (*Fulgur*), Foudroyer (*Fulminare*), Foulon (*Fullo*), Foulque (*Fulica*), Four (*Furnus*), Fourche (*Furca*), Fourchette (*Fuscinula*), Gazouillement (*Garrulitas*), Glouglou (*Glutglut*), Gloussement (*Singultus*), Glouton (*Gulosus*), Gouffre (*Gurges*), Gouge (*Guvia*), Gourmander (*Objurgare*), Goût (*Gustus*), Goutte (*Gutta*), Gouvernail (*Gubernaculum*), Houleux (*Undans*), Hourder (*Rudera-re*), Houx (*Ruscus*), Joug (*Jugum*), Jouir (*Frui*), Journaliste (*Diurnarius*), Joute (*Justa*), Langouste (*Locusta*), Mouche (*Musca*), Moucher (*Emungere*), Mouchoir (*Muccinium*), Mousse (*Muscus*), Moût (*Mustum*), Nourrir (*Nutrire*), Oû (*Ubi*), Ours (*Ursus*), Outre (*Ultra*), Outre (*Uter*), Parcourir (*Percurrere*), Poudre (*Pulvis*), Poulain (*Pulvinus*), Poulet (*Pullus*), Pouliot (*Pulcium*), Pouls (*Pulsus*), Poumon (*Pulmo*), Poupard (*Pupus*), Poupe (*Puppis*), Poupée (*Pupa*), Poupon (*Pupus*), Pourpre (*Purpura*), Pourriture (*Putredo*), Poussé (*Impulsus*), Poussière (*Pulvis*), Poussin (*Pullus*), Rac-

courcir (*Curtare*), Recourber (*Recurvare*), Recourir (*Recurrere*), Recours (*Recursum*), Recouvrir (*Recuperare*), Redoubler (*Duplicare*), Repoussé (*Repulsus*), Rouge (*Ruber*), Rouille (*Rubigo*), Roussir (*Rufare*), Secouer (*Succutere*), Secourir (*Succurrere*), Secousse (*Succussus*), Soucoupe (*Scutella*), Soudain (*Subito*), Souffler (*Sufflare*), Soufre (*Sulfur*), Soulever (*Sublevare*), Soumettre (*Submittere*), Soupçon (*Suspicio*), Soupir (*Suspirium*), Sourcil (*Supercilium*), Sourd (*Surdus*), Souscrire (*Subscribere*), Soustraire (*Subtrahere*), Soutenir (*Sustinere*), Toupie (*Turbo*), Tour (*Turris*), Tourbe (*Turba*), Tourbillon (*Turbo*), Tourd (*Turdus*), Tourdelle (*Turdus*), Tourelle (*Turricula*), Tournelle (*Turnella*), Tourterelle (*Turtur*), Tousser (*Tuseire*), Toux (*Tussis*), Troubler (*Turbare*), Trouer (*Pertundere*), Troupe (*Turba*), Velours (*Velutum*).

Noms tirés de la Table hagiographique des Petits Bollandistes

Ajoute (*Adjutor*), Août (*Augustus*), Arnoul (*Arnulphus*), Badour (*Badulphus*), Baudouin (*Balduinus*), Bernaul (*Bernulphus*), Bertoul (*Bertulphus*), Bourgin (*Burginus*), Cadout (*Caduodus*), Doucis (*Dulcidius*), Edouard (*Eduardus*), Evroul (*Ebrulphus*), Foucaud (*Fulcaldus*), Foulques (*Fulco*), Foursée (*Furseus*), Gandoul (*Gandulphus*), Gengoul (*Gangulphus*), Genou (*Gemelphus*), Gérour (*Gerulphus*), Gigou (*Gangulphus*), Cirou (*Gerunius*), Goule (*Gudula*), Goustan (*Gustanus*), Houardon (*Huardo*), Jouven (*Judo-*

cius), Louans (*Lupantius*), Loubette (*Lubetia*), Louis (*Ludovicus*), Loup (*Lupus*), Loupien (*Lupianus*), Louveins (*Lubentius*), Louvent (*Lupentius*), Macou (*Machutus*), Ou (*Ulpus*), Ouardon (*Huardo*), Ouarluxé (*Wuarlesius*), Ouchard (*Dulcardus*), Oudon (*Ulto*), Oufe (*Ulphia*), Ouflay (*Wulfilaicus*), Oulphe (*Vulfia*), Ours (*Ursus*), Outain (*Ultanus*), Papoul (*Papulus*), Pardoux (*Pardulphus*), Raoul (*Radulphus*), Roux (*Rufus*), Sandou (*Sindulphus*), Senoux (*Isserminus*), Sigouleine (*Segulena*), Souèdre (*Suederus*), Souline (*Sulina*), Sour (*Sur*).

LE MONDE RELIGIEUX

ROME. — La statue de saint Jean-Baptiste de la Salle. — On travaille, dans la grande nef de Saint-Pierre, à dresser les appareils de bois destinés à mettre en place le groupe colossal qui représente saint Jean-Baptiste de la Salle avec deux enfants auprès de lui. L'œuvre du sculpteur Aureli mesure 4 m. 65 de hauteur : elle est en marbre de Carrare, et pèse environ dix-huit tonnes ; elle sera placée dans la dernière niche supérieure du côté droit de la nef, au-dessus de la statue colossale de saint Philippe de Néri, à côté de saint Vincent de Paul.

— Don Perosi et le congrès marial. — On annonce que le maestro Perosi a terminé la cantate en l'honneur de la Vierge, qui forme une partie du programme des fêtes mariales de cette année. Le maestro a choisi le

rythme d'une composition du XVe siècle, sur laquelle il a greffé d'autres chants sacrés, y compris le *Tota pulchra es*. On assure que cette œuvre musicale est merveilleuse, surtout au point de vue mélodique. La première exécution aurait lieu, dit on, en présence du Saint-Père.

— Au séminaire français. — Le R. P. Eschbach, procureur général des Pères du Saint-Esprit, et supérieur du séminaire pontifical français de Rome, Santa Chiara, remplira désormais la seule charge de procureur général. Il est remplacé à la tête du séminaire par le R. P. Le Floch. Dernièrement, le R. P. Le Floch a été présenté à Pie X par le R. P. Eschbach.

— Le prédicateur apostolique. — Le R. P. Paolo della Pieve di Controne, religieux capucin, qui remplissait à la cour pontificale la charge de prédicateur apostolique, et avait, comme tel, le privilège de prêcher devant le Pape en certaines circonstances déterminées, vient d'être nommé par Sa Sainteté évêque de Pesaro. Ce diocèse se trouve dans la province de Pesaro et Urbino (Italie centrale).

— M. le professeur Benigni. — Don Umberto Benigni, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Apollinaire, a été nommé « minutante » à la Propagande. Le docte écrivain dirigea pendant trois ans la *Voce della verità*. Il est encore directeur de la revue mensuelle : *Mélanges d'histoire ecclésiastique et de théologie positive*. Le professeur Benigni prépare un ouvrage considérable, dont le

premier volume paraîtra dans quelques mois : l'*Histoire sociale de l'Église catholique*, en sept forts volumes illustrés.

La Revue fondée et dirigée par don Benigni, *Miscellanea di storia ecclesiastica*, double son volume à partir de ce mois. Elle paraîtra avec 64 pages sous le titre — qui marque un élargissement de son programme — de : *Miscellanea di storia e cultura ecclesiastica*. Alimentée d'études originales, évitant les travaux de seconde main, la Revue *Miscellanea di storia ecclesiastica* avait attiré, malgré ses proportions modestes, l'attention et l'estime méritées du monde savant.

— La visite apostolique de l'Italie. — On ne peut prévoir ni devancer les intentions de Sa Sainteté en ce qui concerne l'extension de la visite apostolique à tous les diocèses du monde. De même que la visite de Rome est régie par des documents spéciaux, la visite des autres diocèse d'Italie est réglementée par un décret du 7 mars 1904, rendu au nom du Pape par la Sacrée Congrégation du Concile. Une commission cardinalice instituée par Sa Sainteté a le mandat limité d'examiner les résultats de cette visite en Italie. Il n'y a aucun lien entre cette création et les affaires de Dijon et de Laval.

— Le bienheureux Gérard Majella. — On a procédé, à Materdomini, en pays napolitain, à la reconnaissance des reliques du bienheureux Gérard Majella, Rédemptoriste, qui doit être canonisé le 11 décembre. La cérémonie s'est accomplie très solennellement, en

présence de Mgr Panici, secrétaire de la Sacrée Congrégation des Rites, et du R. P. Raus, général des Rédemptoristes. Les ossements ont été placés dans une urne artistique offerte par le R. P. Raus, et vénérés par un immense concours de peuple.

— Le Saint-Père a nommé prédicateur des palais apostoliques le Père Pacifico di Teggiano, mineur capucin, en remplacement du Père Paul della Pieve di Cotrone, nommé évêque de Pesaro dans les Marches.

— Le général des trappistes. — Le Chapitre général des Citeaux a choisi pour supérieur général des Cisterciens, Dom Augustin Marre, abbé d'Igny, en remplacement du Rme Dom Sébastien Wyart.

On ne pouvait choisir au R. P. V^o yart un plus digne successeur.

— Les Frères Mineurs Conventuels dont la maison générale est à côté de l'église des Douze-Saints-Apôtres, ont tenu les 11, 12 et 13 octobre leur chapitre général et ont élu, à une grande majorité, comme général de leur ordre le Père Dominique Reuter, jusqu'à présent procureur général.

C'est le 107^e successeur du grand patriarche d'Assise et le premier qui n'appartient pas à la province d'Italie.

Le P. Reuter est né en 1856 à Berncastel-sur-Moselle, dans le diocèse de Trèves ; ses parents émigrèrent en Amérique lors du Kulturkampf allemand ; leur fils y fut reçu dans la province américaine de son ordre, ce qui a fait dire à l'*Osservatore Cattolico* que le P. Reuter était américain du Nord, mais d'origine allemande.

— Dimanche, 16 octobre le Pape a donné dans la cour de San-Damaso une de ses réceptions dominicales ordinaires. Plusieurs milliers de paroissiens romains et de nombreux étrangers ont assisté à cette réception.

Pie X s'y montre toujours d'une affabilité très grande. A l'une de ces dernières réceptions, il adressait la parole à deux toutes petites filles et leur demandait si elles étaient bien sages. Elles répondirent que oui et alors le Pape, pour les récompenser, leur donna à chacune une médaille. Mais la plus petite dit au Saint-Père qu'elle serait heureuse si le Pape ajoutait à sa médaille une poupée, ce qui fit beaucoup rire le Saint-Père. Le lendemain Pie X envoyait à l'institution des religieuses lauretanes de la Via di San Giovanni in Laterano deux poupées articulées pour la petite fille et sa compagne.

— M. Emile Ollivier au Vatican. — M. Emile Ollivier ayant eu l'honneur d'être reçu par Sa Sainteté Pie X, quelques correspondants romains de journaux français se sont empressés de l'interroger à ce sujet :

L'académicien français, dit le correspondant du *Temps*, s'est refusé à toute entrevue, déclarant qu'il n'avait pas à raconter une conversation de nature purement confidentielle ; mais ce qu'il ne déguise à personne, c'est la surprise qu'il a éprouvée en trouvant dans le Pape autant d'intelligence et de connaissance pratique des affaires que de bonté et de charme.

— Dans la pensée du Pape, a déclaré M. Emile Olli

vier, il n'y a aucune idée d'agression ni contre la France, ni contre la République. Selon moi, il s'agit d'un Pape ni républicain ni monarchiste ; il est Pape et c'est parce qu'il est uniquement Pape qu'il s'opposera inflexiblement à toute entreprise qui porterait atteinte aux droits du pasteur du monde catholique.

« Il sera toujours bienveillant dans les cas douteux, mais inflexible quand sa conscience sera engagée ; et surtout, qu'on ne s'imagine pas le faire reculer par la menace : il est de ces vaillants qu'on n'intimide pas. »

D'autre part, le correspondant du *Figaro* a obtenu quelques déclarations, dont voici les plus intéressantes :

— Au bout de quelques instants, a déclaré l'académicien, je parlais avec le Pape, comme on fait avec un vieil ami, et, tout en gardant sa dignité souveraine, il a été d'une affabilité charmante. Il est impossible, voyez-vous, d'approcher Pie X sans éprouver vis-à-vis de lui le sentiment de la plus chaude sympathie. Il n'a pas la majesté officielle de Léon XIII, mais il a la majesté irrésistible de la douceur et de la bonté.

« Ce qui m'a le plus frappé, ce sont les qualités supérieures de son intelligence.

« Cette intelligence est faite de clarté, de lumière et de précision. Il écoute à merveille, saisit juste ce qu'on lui dit, va toujours droit au point décisif et délicat de la question, et la résume en quelques mots d'une parfaite précision...

« Si les circonstances devenaient difficiles, attendez vous à de grandes choses. Il sera à l'occasion autant héros que saint. »

Le correspondant du *Figaro* ayant fait allusion aux bruits tendancieux qu'on a répandus pour donner à croire que Pie X était peu sympathique à la France :

— Rien n'est plus faux, a répliqué vivement M. Emile Ollivier. Il est, au contraire, touché des marques de sympathie qui lui arrivent de tous les coins, de tous les villages de France. Sa figure s'illumine lorsqu'on lui dit à Rome qu'il est le Pape des Français ; qui lui témoignent le plus d'affection et de confiance. Et sa résistance aux dernières rigueurs du gouvernement n'est pas de nature à diminuer la popularité qu'il a déjà. Bien mieux, cette popularité ira en grandissant parmi tous les hommes qui, même en dehors de la confession catholique, sont les serviteurs de la justice, de la liberté et du droit ».

Enfin, M. Emile Ollivier, interrogé sur le cardinal Merry del Val, a répondu :

— Pie X a trouvé dans le cardinal Merry del Val un digne interprète de sa pensée. Là encore, on s'est trompé en représentant le secrétaire d'État comme un fanatique sans expérience. C'est, au contraire, un esprit très mûr malgré sa jeunesse, très mesuré dans ses idées, compréhensif, très bien informé et duquel on peut certainement attendre beaucoup de fermeté, mais nul fanatisme. En somme, mon impression est excellente et je la résume d'un seul mot : *Habemus Pontificem* ».

AFRIQUE. — Un culte quatre fois centenaire en Afrique. — Lorsque les missionnaires de la Société

des missions africaines de Lyon arrivèrent à Elmina, quel ne fut pas leur étonnement lorsque, dans cette ville païenne, ils entendirent les enfants leur crier : « Maria ! Antonio ! » Ils apprirent bientôt qu'il existait, dans le pays, un grand fétiche ayant son temple et ses prêtres nommés Antonifus. D'où venait ce souvenir de saint Antoine ?

Au XIV^e siècle, des marins et des négociants normands avaient abordé sur cette terre — que l'on appela « Côte d'or » à cause de la grande quantité de poussière d'or que l'on y trouva, — pour y faire le commerce du métal précieux avec les habitants du pays, les Ashantis. Le séjour des Français ne fut pas de longue durée ; les Portugais les remplacèrent. Ces derniers s'établirent à la Côte d'or en 1481 et y construisirent un château renfermant un oratoire pour les colons européens.

Les missionnaires se rendirent à Elmina, et y bâtirent une chapelle pour les Noirs. Cette chapelle fut dédiée à saint Antoine. En 1673, les Hollandais succédèrent aux Portugais, chassèrent les missionnaires et persécutèrent les catholiques. Ceux-ci retournèrent peu à peu au paganisme et à leur barbarie primitive. Le souvenir du culte de saint Antoine se conserva tout en se transformant.

Après deux siècles d'abandon, les Pères Moreau et Murat, de la Société de Lyon, débarquèrent à Elmina. Cet heureux événement eut lieu le 18 mai 1880. Maintenant, il y a, outre celui d'Elmina, plusieurs postes de mission. Ces postes sont situés à Cape-Coast, Salt Pond,

Accra, Quittah, Anamoboë, Chama, Secundi, Adjua, Axim. Depuis 25 ans, 40 personnes attachées à la mission, — missionnaires et religieuses, — sont mortes à la tâche dans le pays même. Le culte de saint Antoine a été restauré. A Elmina, le saint a un autel. La station d'Axim est connue sous le nom de Saint-Antoine d'Axim. Cette ville d'Axim est une des agglomérations importantes de la Côte-d'Or ; on y fait le commerce d'exportation des peaux de singes noirs et du caoutchouc ; celui d'importation consiste en bois de construction, étoffes, chaux, quincaillerie, etc. Il y a là un vieux fort élevé en 1515, et qui est connu sous le nom de fort Saint-Antoine ; il abrite, aujourd'hui, les bureaux de plusieurs administrations.

— Les Pères du Saint-Esprit en Afrique. — La congrégation de la Propagande vient de confier à la congrégation des Pères du Saint-Esprit l'évangélisation de toute l'Afrique centrale, vallées du Chari et de l'Oubanghi, jusqu'au 10e degré de latitude nord, territoires placés antérieurement sous la juridiction de l'Institut des missionnaires de Vérone.

ABYSSINIE. — Fin de la persécution. — Les *Missions Catholiques* publient une lettre de M. Gruzon, lazariste, supérieur de la mission d'Abyssinie, en date du 18 septembre dernier, ainsi conçue :

Sa Majesté le Négus a révoqué l'édit de persécution et de bannissement lancé contre nous. Le télégramme sauveur est arrivé à Adigrat le 17 septembre.

En voici le texte littéral :

« *Au choum agamié Desta.*

« Garde-toi de les toucher. Qu'ils demeurent dans tous leurs postes.

MÉNÉLICK II ».